



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST



COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 27 octobre 2017
Compte-rendu

Le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique s'est réuni le 27 octobre 2017 sous la présidence de M. Sylvestre CHAGNARD, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et de M. Daniel GREMILLET, Conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois.

La liste des participants est en **annexe**.

Ordre du jour :

1. Boîte à outils : présentation des travaux réalisés (méthodologie de rédaction et mode d'emploi du document)
Modalités de suivi.
Présentation d'un projet de fiche descriptive des zones à enjeux identifiées dans la cartographie de la région Grand Est.
2. Groupe de travail « Données et communication » Donon : point d'étape et validation des priorités de mise en œuvre d'indicateurs
3. Retour sur la journée Biowild du 21 juillet 2017 et suites à donner
4. Questions diverses

MM. GREMILLET et CHAGNARD ouvrent la séance en remerciant les membres pour leur présence qui revêt un caractère particulier en raison du décès de Régis ARNOULD dont les obsèques se tiennent ce vendredi après-midi. Régis ARNOULD était l'ancien président de la fédération des chasseurs des ardennes et de champagne-ardenne, du regroupement des fédérations des chasseurs du grand-est et ancien trésorier de la fédération nationale des chasseurs. Une minute de silence est faite en son hommage.

Le compte-rendu du comité paritaire du 5 mai est validé.

Point 1 – Boîte à outils : présentation des travaux réalisés et modalités de suivi

Présentation par Mélanie LUCAS et Isabelle WURTZ (DRAAF) – cf. diaporama.

Il est demandé aux membres si des remarques sont à formuler sur la boîte-à-outils et notamment sur les deux mesures qui sont soumises à l'arbitrage du comité paritaire :

- Mesure 1 : « Ne pas fixer d'attribution en dessous de la demande du locataire du droit de chasse, dans la mesure où les minima ne sont pas corrélés aux maxima, hors cerfs et daims de récolte et en phase de réduction des populations »
- Mesure 2 : « Supprimer le plan de chasse chevreuil avec simple télédéclaration des prélèvements s'il n'y a pas de contrôle par corps ».

M. MASSENET souhaite qu'une mesure soit ajoutée à la boîte-à-outils dans la mesure où elle permettrait de réduire les dégâts de façon très importante. Cette mesure a été expérimentée en Haute-Savoie et concerne l'affouragement de cervidés à titre expérimental en décembre et janvier. Il s'agit d'une mesure primordiale aux yeux des chasseurs, qui souhaitent pouvoir étudier les opportunités de sa mise en place.

M. BONHOMME n'est, à priori, pas vraiment favorable à cette mesure mais est ouvert à discuter de l'ensemble des mesures qui pourrait permettre de résoudre le problème de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Cependant, le fait que cette mesure n'ait pas été discutée en groupe de travail technique et qu'elle ne soit présentée qu'aujourd'hui en comité paritaire pose problème.

M. CHAGNARD précise que la boîte-à-outils pourra évoluer au fil du temps et des échanges en ajoutant des mesures lorsqu'elles auront été discutées et analysées en groupe de travail technique. Actuellement, le paragraphe 1.5 y apporte une réponse en « proscrivant l'affouragement des cervidés ».

M. MASSET considère que la boîte-à-outils ne peut pas faire consensus, car les remarques des chasseurs ne sont pas prises en compte.

MM. CHAGNARD et GREMILLET regrettent cette prise de position, car la boîte-à-outils a fait l'objet de nombreux échanges en groupe de travail paritaire et que de nouvelles mesures pourront y être intégrées au fil du temps après une analyse technique et qu'il est maintenant nécessaire de s'arrêter sur une première version qui a fait consensus dans les groupes de travail.

Concernant la première mesure soumise à l'arbitrage du comité paritaire, M. LANG précise que cette mesure peut poser problème dans les départements sous droit local où le prix du bracelet est très bas. Dans ce département, certains locataires peuvent faire des demandes incohérentes au regard de la population présente. La détermination du niveau d'attribution doit être laissée au CDCFS.

M. PIERRAT regrette qu'en CDCFS les locataires aient parfois des difficultés à obtenir les attributions souhaitées et considère que la CDCFS saura identifier une demande incohérente et ne pas en tenir compte.

Mme NICOLAS précise que ces difficultés pour obtenir les attributions demandées concernent notamment les lots périphériques auxquels il faut apporter une solution.

M. CHAGNARD est conscient des difficultés qui peuvent apparaître dans certains départements mais considère que cette mesure présente dans sa rédaction actuelle un problème de mise en œuvre : à partir de quand une demande est-elle jugée incohérente ou un lot considéré comme périphérique ?

M. BONHOMME propose qu'un examen systématique des demandes lot par lot soit réalisé dans une instance à définir par le niveau départemental (commission locale, CDCFS...) et que les demandes pour lesquelles l'avis du locataire ou du détenteur n'aurait pas été pris en compte fassent l'objet d'un avis individuel écrit et motivé de la CDCFS.

Une nouvelle version de cette mesure sera donc soumise à la validation du comité paritaire par la DRAAF, lors d'une consultation écrite envoyée aux membres du comité paritaire d'ici la fin de l'année.

Concernant la deuxième mesure soumise à l'arbitrage du comité paritaire visant à expérimenter une suppression du plan de chasse chevreuil, les forestiers rappellent que cette proposition serait une expérimentation, sur un massif forestier à identifier et qu'un suivi par télédéclaration des prélèvements serait maintenu. M. PIERRAT précise que tout le monde s'accorde pour dire que les déclarations de prélèvements sont faussées et donc qu'un suivi des réalisations par le plan de chasse n'est pas possible.

M. LANG considère que cette mesure n'a pas de sens, car elle vise à recréer un bracelet de traçabilité pour le chevreuil ce qui a déjà existé.

M. RIEDER précise que le chevreuil est responsable de dégâts beaucoup plus importants que ce qu'on imagine dans certains secteurs et supprimer le plan de chasse chevreuil va envoyer un signal négatif préjudiciable laissant penser que l'on se désintéresse de cette régulation. Il faut aboutir à plus de sincérité dans les déclarations mais pas avec moins de suivi.

Mme LHOTE partage le constat que les déclarations de prélèvements faites pour le chevreuil sont faussées mais ne souhaite pas pour autant l'abandon du plan de chasse. Son abandon serait effectivement un mauvais signal envoyé. Une étude poussée des conséquences de cet abandon serait à mener avant de proposer cette mesure dans la boîte-à-outils.

M. MICHAUT précise qu'en Moselle il n'y a pas de fixation d'un minimum dans les plans de chasse chevreuil, ceci constitue donc une expérimentation à grande échelle sur laquelle il faudrait tirer des conclusions.

M. CHAGNARD précise qu'à défaut de consensus, cette mesure sera enlevée de la boîte-à-outils (1^{ère} version).

Modalités de suivi

Le comité paritaire est proposé comme le lieu du suivi prioritairement des actions menées sur les zones à enjeux, avec une périodicité de 2 réunions par an.

Une fiche type de diagnostic des zones à enjeux est présentée aux membres du comité paritaire. Cette fiche a été élaborée par la DRAAF en concertation avec les DDT, l'ONCFS et un représentant de la FRC et de l'ONF. Elle fait l'objet de quelques remarques qui seront intégrées dans la nouvelle version :

- MM. RIEDER et PAX souhaitent que les aménagements sylvicoles et cynégétiques apparaissent dans la fiche, afin de pouvoir en faire un bilan. M. MASSENET confirme qu'actuellement le bilan des aménagements n'est jamais fait.
- M. MICHAUT regrette que les données ne soient pas ramenées aux 100 ha boisés pour une meilleure visibilité et une analyse plus simple. Cette remarque sera également prise en compte.

Mme LHOTE précise qu'il est nécessaire de créer un nouvel outil pour caractériser les zones à enjeux en s'appuyant sur une démarche de diagnostic partagé, tel que cela a pu être fait sur le site SylvaFaune par exemple, sans pour autant avoir les mêmes moyens. Cette fiche de diagnostic peut être adéquate. L'ONCFS est favorable à son développement et à ce qu'elle soit testée sur 2 zones (ciblées massif de la Canner et Forêt de Vassy dans un premier temps).

M. GREMILLET confirme que cette fiche diagnostic doit être étoffée à partir des remarques émises mais qu'il est également favorable à son développement. Le périmètre de mise en œuvre de la fiche sera néanmoins déterminant pour pouvoir en tirer des conclusions. M. GREMILLET précise également qu'un appel à projets « amélioration des peuplements » va être lancé par la Région, dans lequel les travaux du comité paritaire vont être pris en compte afin de ne pas financer à perte des opérations sur des peuplements qui n'auraient aucun avenir.

M. CHAGNARD propose que le groupe de travail paritaire « boîte-à-outils » se réunisse de nouveau sous ce même format pour travailler sur le programme d'actions.

Cette proposition est validée par le comité paritaire. Le groupe de travail appuiera ses échanges sur une première version de plan d'actions élaboré par la DRAAF et aboutira à une proposition pour un prochain comité paritaire en février, afin de consulter les CDCFS sur le plan d'actions en mars.

Point 2 – Groupe de travail « Données et communication » Donon : point d'étape et validation des priorités de mise en œuvre d'indicateurs

Présentation par Catherine LHOTE (ONCFS) – cf. diaporama.

Suite à la présentation, Mme LHOTE ajoute qu'une nouvelle forme de tableau de bord a été présentée en groupe de travail et qu'il sera transmis prochainement pour être utilisé en CDCFS comme outil d'aide à la décision.

M. MASSENET rappelle qu'en Meurthe-et-Moselle il avait été décidé de mettre en place la mesure des mâchoires inférieures comme indice de performance, car le poids n'était pas assez fiable. Retourner aux mesures de poids pose une question de cohérence et engendre un coût supplémentaire pour l'achat de pesons.

Mme LHOTE précise qu'un protocole de pesée a été diffusé suite au groupe de travail du 12 octobre. Une nouvelle version sera transmise par Éveline NIVOIS suite aux remarques formulées, notamment de faire

tenir le protocole de pesée sur une page A4. Des financements pour l'achat de pesons sont envisageables au niveau régional mais les besoins doivent être remontés ; les fédérations ont en général anticipé ces achats. Mme LHOTE conseille également à la Meurthe-et-Moselle de continuer à réaliser les mesures sur les mâchoires inférieures si cela fonctionne bien. Il n'est pas obligatoire de se limiter à un seul indicateur de performance.

M. MASSENET rappelle également que la FDC 54 n'avancera pas sur des travaux concernant le Donon tant que les 130 bracelets attribués en plus lors de la dernière saison n'auront pas été enlevés. Il précise néanmoins que cette position ne concerne pas le développement des ICE, car son engagement d'avancer sur ce sujet a été pris avant la fixation des attributions.

M. PIERRAT précise que, dans le cas du Donon, on manque de moyens pour fédérer les données. Il est indispensable de disposer d'une base de données et de fichiers de remontée d'informations communs à l'échelle du massif.

Point 3 – Retour sur la journée Biowild du 21 juillet 2017 et suites à donner

Présentation par Christophe KIMMEL (DREAL) – cf. diaporama.

M. LANG précise que cette tournée a permis de se rendre compte que les Allemands ne sont pas plus avancés que nous sur ce sujet. Le projet était au tout début, ils ont communiqué sur ce qu'ils voulaient faire mais peu sur ce qu'ils ont fait.

Point 4 – Questions diverses

Mmes NICOLAS et GARANDEL souhaitent que soit précisé le calendrier des travaux à venir et la date de validation d'une carte régionale des zones à enjeux.

Concernant le calendrier, M. CHAGNARD rappelle qu'un groupe de travail va se réunir d'ici la fin d'année pour travailler sur le plan d'actions afin d'aboutir à une proposition soumise à la validation du comité paritaire en février. La validation d'une carte sur l'ensemble de la région Grand Est va se faire dans les mêmes délais.

Par ailleurs, M. CHAGNARD rappelle que l'ensemble des acteurs ont une obligation collective d'avancer sur le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) et souhaite qu'un engagement soit pris de réunir le groupe de travail n°3 « Gérer durablement la forêt et la ressource forestière » d'ici la fin de l'année.

M. PIERRAT confirme que la participation des forestiers aux travaux du PRFB étaient liés aux conclusions du comité paritaire. Une reprise des travaux du GT n°3 est envisageable.

M. BONHOMNE précise que les partenaires forestiers sont d'accord pour reprendre les travaux du PRFB si des avancées concrètes sont démontrées sur le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique. Un état des lieux présentant l'ensemble des mesures concrètes mises en œuvre devra être fait au début du GT n°3 pour que la participation des forestiers soit effective.

L'ordre du jour étant épuisé, MM GREMILLET et CHAGNARD remercient les participants et lèvent la séance.

ANNEXE
Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) LUCAS Mélanie, chargée de mission (SERFOB)
M. le président du conseil régional ou son représentant	GREMILLET Daniel, conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois	LAUTH Raphaël, chef du service forêt-bois LEBECQUE Margaux, chargée de mission
M. le président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	OTT Vincent, président : Excusé, représenté par MICHAUT Arnaud	LEFEUVRE Alain, directeur ANCEL Pascal, ingénieur
M. le vice-président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	BONHOMME Patrice, vice-président	THEISEN Pascal, référent cynégétique
M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant	PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial	
Deux représentants des communes forestières, représentant le président de l'association des communes forestières d'Alsace, le président de l'union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne et le président de l'union régionale des communes forestières de Lorraine	MAILLARD René, président de l'association des communes forestières des Vosges : Excusé, représenté par NICOLAS Delphine, directrice BRUNN Michel, président de l'association des communes forestières du Haut-Rhin : Excusé, représenté par GARANDEL Mona, chargée d'animation	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant	HUBERT Michel, président : Excusé, représenté par LANG Gérard	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant	LANG Gérard, président	PAX Michel, administrateur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant	DESBROSSE Jacky, président : Excusé, représenté par MASSENET Patrick	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant	MASSENET Patrick, président	RIEDER Roméo, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant	THOMAS Michel, président : Excusé, représenté par MASSENET Patrick	

Experts	Participants
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	LHOTE Catherine, déléguée régionale
Direction départementale des territoires des Ardennes	POINTUD Lydie, cheffe du service environnement
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin	AMARA Néjib, adjoint au chef de service environnement et gestion des espaces
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	KIMMEL Christophe, chargé de mission
Chambre régionale d'agriculture Grand Est	Excusé